

**Penser le politique du point de vue des acteurs : les Accords du lac Meech et de
Charlottetown et la démocratie agonique**

Par

Marie-Joie Brady

Candidate au doctorat

École d'études politiques

Université d'Ottawa

**Présenté dans le cadre de la conférence annuelle
de l'Association canadienne de science politique**

Vancouver

juin 2008

Les travaux qui portent sur l'analyse des négociations constitutionnelles au Canada se concentrent pour la plupart sur l'analyse des documents qui résultent de ces négociations ou sur l'analyse des dynamiques et circonstances particulières présentes durant celles-ci. Peu d'études s'intéressent au rôle et à la pensée des acteurs (d'avant ou d'arrière scène) qui participent aux négociations ou à la rédaction des accords. Par l'application de la méthode de l'École de Cambridge pour l'histoire des idées et en s'inspirant des travaux théoriques de Chantal Mouffe, et de William Connolly, la présentation vise à conceptualiser une approche de la démocratie agonique qui utilise le conflit, l'hospitalité et l'amitié afin d'analyser la contribution philosophique de deux acteurs politiques ayant travaillé à la négociation des Accords de Meech et de Charlottetown : Mary Ellen Turpel-Lafont et André Burelle¹. Ceci permettra de mettre en lumière leur façon de concevoir le politique, comment ces conceptions ont été reflétées dans les documents constitutionnels et ce que les échecs de ces négociations révèlent de la nature du politique au Canada. Il s'agit en fait de démontrer la pertinence de l'étude de penseurs dans l'action, préoccupés par le développement d'une philosophie publique, pour comprendre les rapports politiques au Canada. Pour ce faire, nous procéderons à une brève présentation de la méthodologie inspirée de l'École de Cambridge, à une réflexion théorique sur l'agonisme pour ensuite examiner la contribution philosophique et idéologique de Turpel-Lafont et de Burelle.

L'École de Cambridge

L'École de Cambridge pour l'étude historique des idées a été fondée dans les années soixante-dix par John Pocock, Quentin Skinner et John Dunn. Elle vise l'étude des idées non seulement à partir de leur contexte historique mais également en tant que langage *performatif* qui s'inscrit dans un contexte discursif précis. Le discours des penseurs politiques reflète des intentions propres à ceux-ci ainsi qu'un contexte idéologique que ces penseurs tentent soit de perpétuer soit de transformer. La méthodologie proposée par Skinner *et al.* s'inspire de la philosophie de Wittgenstein et de la théorie du langage d'Austin. Au Canada, James Tully est probablement le porte-parole le plus connu de cette École. Il présente cinq thèses qui résument la méthode de Skinner :

- 1) Que fait ou faisait un auteur en écrivant un texte, par rapport aux autres textes de l'époque, autrement dit quel était le contexte *idéologique* de cette époque ?
- 2) Que fait ou faisait un auteur en écrivant un texte, à la lumière des caractéristiques particulières de la société à laquelle l'auteur s'adresse et auxquelles le texte peut répondre, autrement dit quel était le contexte *pratique* de cette époque ?
- 3) Comment peut-on identifier les idéologies, répertorier et expliquer leur formation, leur critique et leur transformation ?

¹ Ce travail s'inscrit dans une recherche plus élaborée de thèse de doctorat à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ce travail est donc à titre exploratoire et ne constitue qu'une petite partie d'un plus vaste projet, où d'ailleurs deux autres participants aux débats constitutionnels sont étudiés : Gil Rémillard et Joe Clark.

- 4) Quel est le lien entre l'idéologie politique et l'action politique qui explique le mieux la diffusion de certaines idéologies, et quel effet celui-ci a-t-il sur le comportement politique ?
- 5) Quelles formes de pensée et d'action politique contribuent à la dissémination du changement idéologique et à son établissement en termes de convention linguistique² ?

Les fondateurs de l'École de Cambridge utilisent la méthodologie à certaines fins normatives, qui ne sont pas les nôtres. Pour Quentin Skinner, qui nous intéresse particulièrement, sa méthodologie lui sert d'outil pour (re)découvrir une alternative à la pensée libérale classique, une autre façon de concevoir la citoyenneté : le républicanisme. Dans notre cas, la recherche que nous poursuivons s'inspire des travaux de William Connolly pour penser ce rapport entre normativité et interprétation. William Connolly explique que toute interprétation politique est en bout de ligne *ontopolitique*.

Onto, because every political interpretation invokes a set of fundamentals about necessities and possibilities of human being, about, for instance, the forms into which humans may be composed and the possible relations humans can establish with nature. [...] To say either that something is fundamental or that nothing is fundamental, then, is to engage in ontopolitical interpretation. Hence, every interpretation of political events, no matter how deeply it is sunk in a specific historical context or how high the pile of data upon which it sits, contains an ontopolitical dimension. Political interpretation is ontopolitical : its fundamental presumptions fix possibilities, distribute explanatory elements, generate parameters within which an ethic is elaborated, and center (or decenter) assessments of identity, legitimacy, and responsibility³.

Ainsi, puisque nous présupposons que toute discussion d'ordre politique est foncièrement ontologique, quelle ontologie mettons-nous de l'avant ?

Nous nous intéressons aux concepts de l'amitié, de l'hospitalité et du conflit. Ce sont des concepts développés entre autres par Chantal Mouffe et William Connolly. Les réflexions de Mouffe sur l'agonisme s'ancrent dans une discussion sur le politique et les limites du rationalisme libéral pour comprendre les rapports politiques⁴. Elle explique que ce rationalisme, avec sa tendance à la dépolitisation et sa recherche du consensus, oublie l'importance des passions dans la mobilisation politique et les processus d'identification collective. Elle soutient que la mobilisation en faveur des idéaux de la démocratie nécessite un caractère partisan, un appel aux désirs et aux fantasmes des personnes. Empruntant à Freud et à Lacan leur

² James Tully (1988), « The Pen is a Mighty Sword », p. 7-8. Par convention linguistique, Skinner renvoie à l'idée qu'un auteur, en émettant des idées, cherche à influencer le cours des idées d'une époque, il cherche à provoquer un changement idéologique ou à renforcer le *statu quo* idéologique. Lorsqu'une idée réussit à s'établir en tant que convention linguistique, l'auteur a réussi dans son intention d'établir ses idées comme dans l'idéologie dominante.

³ William Connolly (1995), *The Ethos of Pluralization*, Minneapolis, University of Minneapolis Press, p. 1-2.

⁴ Chantal Mouffe (2005 (1993)), *The Return of the Political*, Londres et New York, Verso, et (2005), *On the Political*, Londres et New York, Routledge.

compréhension de la formation des identités, Mouffe explique que cette incompréhension du rôle des émotions de la part du libéralisme résulte dans une approche moraliste et donc antagoniste des rapports politiques. La distinction Nous/Eux, à la base de l'activité humaine, se fonde dans le rationalisme libéral sur une compréhension moraliste du « Eux », plutôt que sur un rapport franchement politique. Mouffe explique que l'identité et la formation d'une distinction entre Nous et Eux est propre au politique. En fait, cette distinction même comporte une part inextricable d'antagonisme. Pour elle, l'antagonisme est constitutif du politique. Elle emprunte à Carl Schmitt cette compréhension du rôle central de l'antagonisme dans le politique. Selon Schmitt, la distinction entre l'ami et l'ennemi caractérise le politique : un comportement déterminé par la guerre comme véritable possibilité basée en bout de ligne sur la distinction entre ami et ennemi. L'ennemi est public, et non moral, esthétique ou économique pour Schmitt⁵. L'ennemi est l'Autre, l'Étranger qui veut annihiler le groupe, qui nie la légitimité de l'existence de ce groupe.

Cette réflexion sur le rôle constitutif de l'ennemi et de l'Autre est reprise par Chantal Mouffe. Tout en concevant que l'ennemi et donc l'antagonisme qui découle des rapports politiques entre ennemis sont fondamentaux pour le politique, elle admet que la distinction Nous/Eux, comprise par Schmitt comme étant essentiellement la distinction ami/ennemi, peut s'exprimer à partir d'autres registres, davantage compatibles avec la reconnaissance du pluralisme présent dans la démocratie moderne. Mouffe s'éloigne ici de Schmitt, lequel ne pouvait concevoir la démocratie autrement qu'à partir d'un *demos* homogène. Selon Mouffe, le véritable défi de la démocratie moderne est de limiter l'émergence de l'antagonisme en établissant la distinction Nous/Eux différemment que sur la base de l'ami/ennemi. Toutefois et comme Mouffe nous le rappelle, puisque toutes les formes d'identités sous-entendent un rapport Nous/Eux, la possibilité de l'émergence de l'antagonisme ne peut jamais être complètement éliminée. Cet antagonisme est par contre contingent d'un ordre politique hégémonique, lui-même sujet à un remodelage au gré des jeux de pouvoir.

Alors, quel registre de la distinction Nous/Eux serait compatible avec la démocratie pluraliste tout en prenant en compte la dimension antagoniste et hégémonique du politique? Dans cette perspective, le conflit doit s'exprimer d'une façon qui ne détruit pas l'association politique en question : il faut qu'un lien commun existe entre les participants au conflit afin qu'ils ne se traitent pas en ennemis à éliminer. L'option libérale du rapport entre concurrents dont les intérêts peuvent être accommodés par la négociation et la délibération n'est pas adéquate pour Mouffe puisqu'elle élimine complètement l'élément d'antagonisme. Par contraste, la voie que propose Mouffe est celle de l'agonisme.

While antagonism is a we/they relation in which the two sides are enemies who do not share any common ground, agonism is a we/they relation where the conflicting parties, although acknowledging that there is no rational solution to their conflict, nevertheless recognize the legitimacy of their opponents. They are 'adversaries' not enemies. This means that, while in conflict, they see themselves as belonging to the same political association, as sharing a common

⁵ Carl Schmitt (1992 [1932]), *La notion de politique*, trad. par Marie-Louise Steinhauser, Paris, Flammarion, p. 64.

*symbolic space within which the conflict takes place. We could say that the task of democracy is to transform antagonism into agonism*⁶.

Elle suggère de limiter l'antagonisme qui résulte de rapports entre ennemis et de mettre de l'avant des rapports politiques basés sur l'agonisme, compris comme un ensemble de rapports entre adversaires qui ne nient pas la légitimité de la lutte de l'autre, plutôt qu'entre ennemis qui souhaitent l'annihilation de l'un ou de l'autre⁷.

Chez Connolly, la notion d'agonisme est mobilisée pour ce qu'il appelle le respect agonique. Il suggère ainsi de transformer un antagonisme identitaire en un agonisme de la différence, « *in which each opposes the other (and the other's presumptive beliefs) while respecting the adversary at another level as one whose contingent orientations also rest on shaky epistemic grounds*⁸. » La démocratie agonique selon Connolly est « *a practice that affirms the indispensability of identity to life, disturbs the dogmatization of identity, and folds care for the protean diversity of human life into the strife and interdependence of identity\difference*⁹. » Selon Connolly, la démocratie agonique pose un défi à trois formes d'organisation des rapports politiques : le communautarisme, le minimalisme politique de l'individualisme démocratique et la territorialisation et l'institutionnalisation de la démocratie. La démocratie agonique s'oppose d'abord au communautarisme puisqu'elle questionne l'adéquation entre l'idée de dignité humaine et celle du consensus rationnel, la dignité humaine étant aussi réalisable en cultivant un éthos agonique entre des individus ou des groupes eux-mêmes en compétition. La démocratie agonique s'oppose également au minimalisme politique de certaines sociétés libérales qui prétendent que la protection des individus dans un régime constitutionnel est mieux accomplie lorsque l'expression du politique est restreinte au strict minimum. L'agonisme démocratique suggère plutôt que les espaces dans lesquels les différences se constituent elles-mêmes en identités en compétition sont établis le plus efficacement à travers des moyens politiques. Enfin, le troisième adversaire de la démocratie agonique est l'idée que la démocratie s'exerce plus légitimement à travers les institutions gouvernementales de l'État territorial. La politique de l'identité\différence coule sous, à travers et au-delà des frontières de l'État. Selon Connolly, la démocratisation non-territoriale est une précondition pour la santé de la démocratie territoriale contemporaine, particulièrement lorsque l'État devient le lieu d'une identité consolidée qui devient elle-même contestable sur le plan politique¹⁰. La démocratisation non-territoriale est une façon de raviver la politique institutionnelle de la démocratie territoriale, d'y suppléer afin non seulement d'y insérer de nouvelles énergies mais également afin de remettre en question les formes de pouvoir, de domination et de fondationnalisme qu'on trouve dans toute forme d'institutionnalisation de la politique.

⁶ Chantal Mouffe (2005), *On the Political*, p. 20.

⁷ Chantal Mouffe (1999), « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism ? », *Social Research*, automne, 66:3, p. 745-754 et (1994), *Le politique et ses enjeux: pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte/MAUSS, 1994.

⁸ William Connolly (1991), *Identity\Difference. Democratic Negotiations of Political Paradox*, Minneapolis et Londres, University of Minnesota Press, p. 178.

⁹ William Connolly (1991), *Identity\Difference*, p. x.

¹⁰ William Connolly, *Identity\Difference*, p. x-xi.

Un des concepts qui accompagnent la réflexion de Connolly sur l'agonisme est celui de la réactivité critique (*critical responsiveness*). Alors que le respect agonique renvoie à une relation entre deux individus ou groupes adverses ayant eux-mêmes acquis une certaine reconnaissance et un certain pouvoir dans l'ordre politique existant, la réactivité critique est une relation éthique un individu ou un groupe privilégié établit avec une contrepartie culturellement dévaluée qui lutte pour exprimer de nouvelles identités, une remise en question de ses propres fondements afin de s'ouvrir à l'Autre¹¹. Ainsi, Connolly est conscient que le respect agonique présuppose que les participants au rapport politique occupent une certaine place dans le registre de la reconnaissance culturelle et qu'il pourrait s'apparenter à de la tolérance libérale. Toutefois, la tolérance libérale est accordée à une minorité par une majorité toute puissante qui occupe une position d'autorité centrale dans la société. Un éthos politique de respect agonique rend plus fragile ce centre, en facilite la remise en question et cherche à démontrer la contingence du rapport de pouvoir. Ainsi, « *[i]n a relation of agonistic respect, partisans may test, challenge, and contest pertinent elements in the fundamentals of the others. But each also appreciates the comparative contestability of its own fundamentals to others...*¹². »

La contribution philosophique et idéologique de Turpel-Lafont et de Burelle

Cette prochaine section présente un survol des débats idéologiques au Canada et de la façon dont Burelle et Turpel-Lafont contribuent à ces débats, et les complexifient. Outre les débats idéologiques, nous présenterons également divers discours qui cherchent à justifier l'existence du Canada : les récits fondateurs canadiens. Turpel-Lafont et Burelle contribuent également à ceux-ci. Cette section permet d'accomplir d'ailleurs environ deux des cinq étapes¹³ de la méthode de Cambridge, telle que Tully l'a résumée.

Les idéologies au Canada

Plusieurs auteurs au Canada ont écrit sur les différentes idéologies présentes au Canada. Dans le livre dirigé par Janet Aizenstat et Peter J. Smith, *Canada's Origins. Liberal, Tory or Republican?*, les contributeurs à l'ouvrage discutent des origines libérales, conservatrices et républicaines du Canada. Le livre est un écho au texte classique des années soixante de Gad Horowitz dans lequel il discutait des origines particulières des différentes idéologies au Canada et de la théorie des fragments, telle que développée par Louis Hartz aux États-Unis et appliquée au Canada par Kenneth McRae.

¹¹ William Connolly (1995), *The Ethos of Pluralization*, Minneapolis et Londres, University of Minnesota Press, p. 235, note 40.

¹² William E. Connolly (2005), *Pluralism*, Durham, Duke University Press, p. 123.

¹³ Les étapes 1 et 3 sur le contexte idéologique et sa transformation sont visées par la prochaine section de ce texte, ainsi qu'une partie de l'étape 4 sur le lien entre l'idéologie et l'action politique.

Dans ce volume, l'article de Peter J. Smith intitulé « *The Ideological Origins of Canadian Confederation* » illustre la complexité idéologique de cette entreprise de création d'un pays. En reprenant la méthode de l'École de Cambridge, Smith explique que le conflit idéologique européen entre les républicains humanistes adeptes des vertus civiques et les tenants du mouvement « *whig* » adeptes d'une vision commercialiste des rapports entre l'État et les citoyens, où l'État est vu non pas comme vecteur de l'activité politique mais bien comme véhicule pour la prospérité économique, a eu un écho au Canada¹⁴. C'est à travers les débats sur la fondation du Canada et surtout sur le rôle et la forme que l'État canadien devrait prendre que les luttes idéologiques européennes s'y expriment le plus clairement. En simplifiant pour les besoins de ce texte, on voit l'émergence, durant le XIXe siècle, d'un clan idéologique, les réformistes, qui préconise, à l'instar des idées républicaines présentes sur le continent européen et dans une certaine mesure aux États-Unis, un gouvernement plus près des citoyens donc décentralisé, une opposition au patronage et au commerce. En contrepartie, les tories (ou conservateurs) préconisent davantage un gouvernement centralisateur, l'utilisation du patronage pour renforcer les pouvoirs de l'exécutif et assurer l'ordre et la stabilité politiques. La Confédération de 1867 s'impose en fait comme l'aboutissement d'une lutte idéologique. C'est ainsi que Smith conclut :

In nineteenth-century Canada, there were two constitutional philosophies at work, both acting in the tradition of the eighteenth-century debate between wealth and virtue, land and commerce. In the case of Canada the commercial ideology of Canadian tories was to predominate politically in 1867. Nevertheless, the political ideology of agrarian democracy was not to be extinguished in Canada. It was to emerge as powerful as ever on the prairies in the twentieth century, giving sustenance to radical movements of both the left and the right¹⁵.

Le libéralisme et le républicanisme ne sont pas les seules idéologies à avoir marqué et à continuer de marquer le paysage idéologique canadien. Dans son texte classique, Horowitz parle en effet de l'importance du socialisme au Canada pour expliquer l'attrait envers des programmes sociaux forts et une intervention importante de l'État pour réguler les inégalités propres au capitalisme. Mais on constate également la présence d'autres idéologies au Canada qui structurent ou du moins tentent de structurer les rapports politiques. On pense en effet au communautarisme tel que défendu par Charles Taylor par exemple et ses réflexions sur l'importance de l'ancrage des individus dans des communautés caractérisées par la diversité profonde¹⁶, et à d'autres idéologies dans lesquelles d'ailleurs Burelle et Turpel-Lafont s'inscrivent.

Du côté du Québec, un bref survol de l'anthologie de la pensée politique québécoise compilée par Yvan Lamonde et Claude Corbo fait ressortir une pluralité de *trames* ou de

¹⁴ Peter J. Smith (1997), « The Ideological Origins of Canadian Confederation », dans Janet Ajzenstat et Peter J. Smith (dir.), *Canada's Origins. Liberal, Tory, or Republican?*, Ottawa, Carleton University Press, p. 47-78.

¹⁵ Peter J. Smith (1997), « The Ideological Origins of Canadian Confederation », p. 72.

¹⁶ Charles Taylor ([1992b] 1994), « The Politics of Recognition » dans Amy Gutman (dir.) *Multiculturalism. Examining The Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press, p. 25-73, (1993), *Reconciling the Solitudes. Essays on Canadian Federalism and Nationalism*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

paradigmes pour la pensée politique au Québec, particulièrement pour la période allant de la Conquête de 1763 à la Révolution tranquille¹⁷. La première, la trame monarchique et républicaine, oppose les adeptes d'une vision monarchique du gouvernement comme rempart au mouvement républicain américain, lequel a inspiré entre autre les rébellions des années 1837-38. La deuxième trame est libérale et elle est associée aux revendications pour un contrôle démocratique des dépenses publiques et l'élection d'un gouvernement représentatif, à la fin du dix-huitième siècle. Cette trame présente parfois un penchant anticlérical, qui s'entrechoque d'ailleurs avec la troisième trame, que Lamonde et Corbo appellent cléricale et ultramontaine. Cette trame met en jeu les tenants d'un loyalisme envers la Couronne britannique et de la primauté du pouvoir religieux sur le pouvoir politique dans les questions porteuses de valeurs spirituelles et matérielles, en particulier dans la gestion des écoles et des organismes touchant au bien-être social. La quatrième trame, nationalitaire, renvoie aux discours autour d'un projet d'émancipation nationale, à partir des idées de patriotisme et de nationalité, mais pas nécessairement de nationalisme, lequel émerge plus clairement après les années soixante. Une cinquième trame renvoie aux rapports que le Québec cultive avec les grandes métropoles de l'époque – Paris, Londres, Washington et Rome – et à la langue française, en tant que langue d'usage dans les institutions politiques, langue d'enseignement, etc., et ceci en réponse au projet d'assimilation du rapport Durham. Enfin, la dernière trame qui caractérise la pensée politique québécoise jusqu'en 1960 est la trame sociale, qui rassemble des discours qui se démarquent de celui des élites et qui visent à donner une voix à des groupes jusqu'alors peu présents sur la scène politique québécoise dont les femmes, les mouvements ouvriers et syndicaux.

Ce portrait relativement complexe des diverses pensées politiques au Canada se complexifie davantage avec l'intensification des débats constitutionnels au Canada, vers la fin des années soixante jusqu'au milieu des années 1990. Les deux acteurs politiques qui nous intéressent participent d'ailleurs à cet approfondissement des idées, en participant, en partie, aux idéologies que nous avons très brièvement présentées jusqu'à maintenant, mais également en contribuant à promouvoir d'autres paradigmes, relativement peu connus par le grand public.

Mary Ellen Turpel-Lafont

Dans un article intitulé « *Home/Land* », Turpel-Lafont indique que ses racines intellectuelles proviennent en partie de philosophies féministes, des études juridiques critiques et des critiques culturelles de la doctrine juridique et des institutions juridiques, en particulier la littérature provenant des « marginaux » (*outsiders*), les femmes, les gens de couleur, les représentants des peuples autochtones¹⁸. Les réflexions de Patricia (Trisha) Monture, théoricienne juridique mohawk, ont certainement été très influentes dans le parcours de Turpel-Lafont. Cette dernière témoigne d'ailleurs de la force que les travaux de Monture lui ont donnée

¹⁷ Yvan Lamonde et Claude Corbo (dir.) (1999), « Introduction », *Le rouge et le bleu. Une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 9-23.

¹⁸ Mary Ellen Turpel (1991/1992), « *Home/Land* », *Revue canadienne de droit familial*, vol. 10, p. 18, note 2.

au fil des ans¹⁹. Monture écrit abondamment sur l'autodétermination des peuples autochtones, en ayant toujours comme point de départ son expérience personnelle et son identité de femme mohawk. Monture met de l'avant un enseignement des rapports interculturels tiré directement de sa spiritualité mohawk, de sa confrontation avec le racisme et l'oppression et de sa féminité. À ce titre, elle note que son travail « *primarily focuses on exposing racism. [...] It must be realized that my race and culture shape my gender experiences as my women's identity flows through and from my experience of my culture and traditions*²⁰. » Comme Turpel-Lafont le rappelle elle-même, Monture travaille dans une perspective de déconstruction *et* de reconstruction des rapports entre cultures²¹. Un objectif normatif des travaux de Monture est de développer, non pas pour le bénéfice d'un groupe désavantagé précis, mais bien pour le bien de toutes et tous, des institutions, des rapports sociaux et des valeurs, tout particulièrement dans les mondes juridique et éducatif, inclusifs plutôt qu'exclusifs et hiérarchiques²². Une autre théoricienne qui inspire Turpel est Mari J. Matsuda. Cette théoricienne du droit s'inspire d'une perspective gramscienne pour réclamer une théorie critique du droit ancrée dans la pratique, ce que Gramsci appelle les « intellectuels organiques. » Ces intellectuels sont générés par chaque classe et sont plus aptes à exprimer les expériences et les émotions des groupes opprimés dont ils sont issus que « l'élite intellectuelle » qui ne peut qu'imaginer, sans grand succès, la situation d'opprimé. Matsuda soutient que les individus ciblés par l'oppression et le racisme ont des points de vue normatifs différents des philosophes et chercheurs qui s'intéressent aux notions d'égalité et de liberté sans avoir toutefois vécus l'oppression et la discrimination, et que le domaine des études critiques gagnerait à non seulement incorporer ces perspectives mais à encourager ces intellectuels organiques à s'exprimer à leur façon.

Les fondements philosophiques qui guident Turpel-Lafont contribuent ainsi à complexifier la pensée politique canadienne en présentant, dans la sphère publique et à titre de conseillère politique d'Ovide Mercredi à l'époque de Charlottetown, des idées très souvent confinées soit dans la sphère universitaire soit dans des groupes marginaux qui ont rarement accès aux moyens de diffusion des idées. En tant qu'intellectuelle engagée dans la sphère publique, elle articule ainsi une série d'idées autour de l'autodétermination des peuples autochtones, du besoin de décoloniser les rapports politiques au Canada. Elle n'est ni une libérale, ni une républicaine, bien qu'on sente que son appui à l'autonomie gouvernementale des nations autochtones s'inscrit clairement dans une volonté de rapprocher les structures gouvernementales des gens qui sont affectés par leurs décisions. Elle est clairement dans la mouvance de la politique de l'identité et dans la tranche postcolonialiste de cette nouvelle vague de revendications. Ses idées sont le résultat direct non seulement de ses expériences personnelles mais également des mouvements d'affirmation autochtone dans les années 1960 et 1970 et du mouvement des droits individuels, qui s'est formalisé en 1982 au Canada avec la constitutionnalisation d'une *Charte canadienne des droits et libertés*. Toutefois, elle s'inscrit en porte à faux de ce mouvement, car ce qu'elle revendique sont des droits, non pas individuels,

¹⁹ Mary Ellen Turpel (1995), « Foreword », dans Patricia Monture-Angus, *Thunder in my Soul. A Mohawk Woman Speaks*, Halifax, Fernwood Publishing, p. x.

²⁰ Patricia Monture-Angus (1995), *Thunder in my Soul. A Mohawk Woman Speaks*, Halifax, Fernwood Publishing, p. 43, note 4.

²¹ Mary Ellen Turpel (1995), « Foreword », dans Patricia Monture-Angus, *Thunder...*, p. x.

²² Mary Ellen Turpel (1995), *Thunder in my Soul...*, p. 27.

mais bien des droits collectifs à l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale pour les *peuples* autochtones du Canada, une reconnaissance plus poussée de leurs droits collectifs ancestraux et issus de traités et une acceptation des modes collectifs de gestion des communautés, tant sur le plan de l'administration de la justice, que de la santé, de l'éducation et des moyens de subsistance.

André Burelle

André Burelle est guidé dans ses réflexions sur le Canada par la construction de l'Union européenne, particulièrement telle que pensée par les personalistes communautaires tels Emmanuel Mounier et Jacques Maritain et d'autres philosophes rassemblés autour de la revue *Esprit*. Qu'est-ce que le personalisme ? Le personalisme propose un humanisme intégral selon lequel la personne humaine est en fait un esprit incarné : elle n'est pas seulement un individu, un être de chair, mais également un être capable d'amour, de liberté, de moralité, de vie spirituelle incommensurable, un être ancré dans des communautés. Le personalisme proclame ici la primauté de l'esprit sur la matière²³. L'être humain est pour les personalistes un être de relations, marqué par la volonté de communion plutôt que par celle de la séparation. Le libéralisme classique, qui dominait lors de la mise en branle de ce mouvement dans les années trente, est la cible de prédilection des personalistes, puisque selon eux, le libéralisme relègue la dimension spirituelle, c'est-à-dire incarnée, de l'être humain dans la sphère privée. L'individu au cœur de la société libérale est donc un être dont on nie la dimension spirituelle, « l'identité insubstituable et [...] la vocation unique²⁴. »

Le personalisme trouve ses racines dans la foi judéo-chrétienne, ce que Maritain et Mounier ne nient d'ailleurs pas. Toutefois, selon eux, leur vision de la personne humaine « ne commande pas forcément la foi chrétienne²⁵. » Des personnes de croyance religieuse toute autre peuvent également être en accord avec les préceptes du personalisme, en autant qu'elle s'adonne à ce que Maritain appelle une *foi séculière démocratique* et adhère aux valeurs spirituelles des régimes démocratiques qui défendent l'inaliénabilité des droits et libertés de la personne.

Le personalisme met l'accent sur l'interrelation entre la dépendance de l'humain envers la société et la transcendance de l'humain vis-à-vis de celle-ci, autrement la mutuelle subordination de l'un par rapport à l'autre. Burelle soutient, à l'instar de Maritain, que le « véritable bien commun politique, [...], c'est la bonne vie humaine de la multitude des personnes vivant en communauté²⁶. » Les communautés qui intéressent tout particulièrement les personalistes sont les *sociétés vitales*, les communautés de proximité, formées par la famille, le quartier, la province, la nation, celles où la première socialisation se déroule, où la langue

²³ André Burelle (2005), *Pierre Elliott Trudeau. L'intellectuel et le politique*, Montréal, Fides, p. 25-26.

²⁴ André Burelle (2005), *Pierre Elliott Trudeau...*, p. 27.

²⁵ André Burelle (2005), *Pierre Elliott Trudeau...*, p. 27.

²⁶ André Burelle (2005), *Pierre Elliott Trudeau...*, p. 30.

maternelle s'acquière et où la première vision du monde se développe. C'est ainsi qu'aux droits à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur, les personnalistes ajoutent le droit de la personne humaine aux communautés nécessaires à sa survie²⁷. En fait, les personnalistes conçoivent le rapport entre l'individu et la communauté comme étant une caractéristique fondamentale de l'être humain, ce qui lui donne son essence.

Pour Burelle, et dans la veine du personnalisme communautaire qui guide sa démarche, « ... le grand défi du siècle à venir sera de réconcilier le droit à la différence des peuples et l'intimité culturelle des personnes et des communautés humaines avec les mises en commun nécessaires à la solution des problèmes de plus en plus globaux de la planète²⁸. » C'est le fédéralisme qui serait donc pour lui le meilleur outil de gestion de la différence et des besoins d'interdépendance. Et c'est cette vision qu'a défendu Burelle tout au long de sa carrière politique.

La contribution de Mary Ellen Turpel-Lafont et d'André Burelle aux récits fondateurs canadiens

Pour les bienfaits de cette analyse, et à simple titre de survol, nous identifions cinq récits fondateurs qui structurent ou tentent de structurer l'imaginaire politique canadien. Les deux théories des pactes – entre deux peuples fondateurs et entre provinces – celle de l'État centraliste, celle de la diversité et celle de l'État multinational se sont développées au fil des ans et dans divers contextes politiques. La théorie du pacte entre peuples fondateurs a d'abord été développée par Henri Bourassa²⁹ et a probablement eu sa dernière expression formelle lors de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme dans les années 1960. La théorie du pacte provincialiste a également eu beaucoup d'influence, surtout parmi les tenants de la décentralisation des relations fédérales-provinciales. Un des premiers Canadiens français à avoir développé cette théorie, dès la fin du dix-neuvième siècle, est le juriste et juge Thomas J. J. Loranger³⁰. La théorie de l'État centraliste a également occupé une place importante dans le répertoire des récits fondateurs du Canada. Le Canada y est considéré comme un ensemble d'individus regroupés autour d'un gouvernement central fort. Cette théorie définit le Canada comme un État-nation, c'est-à-dire un État pour une nation, la nation canadienne. Les racines de cette théorie se retrouvent dans le gouvernement de John A. MacDonald mais a plus explicitement pris son essor dans les années 1930 pour demeurer hégémonique jusque vers la fin des années 1980³¹. Plus récemment, nombres de théories, rassemblant plusieurs aspects de la

²⁷ André Burelle (2005), *Pierre Elliott Trudeau...*, p. 36.

²⁸ André Burelle (1995), *Le mal canadien. Essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Montréal, Éditions Fides, p. 14.

²⁹ Henri Bourassa [1868-1952] était le petit-fils de Louis-Joseph Papineau, chef de la Révolte des Patriotes de 1837. Bourassa a fondé le journal *Le Devoir* en 1910, en plus d'être député libéral à la Chambre des Communes (1890 à 1907 et 1925 à 1935) et à l'Assemblée législative (1908 à 1912). Il a mené la Ligue nationale-canadienne et s'est fortement opposé aux manifestations de l'impérialisme britannique au Canada, particulièrement à travers l'appel à la participation à la Guerre des Boers. Voir C. Alison, H. Gagnon et V. E. Kirkman, (1998), p. 61.

³⁰ Paul Romney (1999), « Provincial Equality, Special Status... », p. 27.

³¹ Stéphane Kelly et Guy Laforest (2004), « Appendice D : Aux sources d'une tradition » dans Janet Ajzenstat, Paul Romney et W. D. Gairdner, *Débats sur la fondation du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 530.

diversité culturelle présente au Canada, ont vu le jour. Ces perspectives s'inspirent du féminisme, du postcolonialisme et du multiculturalisme. Elles ont émergé en réaction aux travaux de la Commission Laurendeau-Donton sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, mais également en écho à l'émergence de divers mouvements sociaux et à l'émergence d'un discours des droits en Occident. Nous ne pouvons rendre justice à la richesse et à la diversité de ces perspectives, mais disons tout de même que ces théories visent à dénoncer l'ethnocentrisme, le colonialisme et le sexisme qui caractérisent les débats sur la fondation du Canada. Enfin, la théorie du Canada en tant que pays multinational a été plus récemment développée dans les milieux académiques. Cette théorie propose de nouveaux modes de vivre-ensemble dans le contexte canadien, en réponse aux échecs des débats constitutionnels autour du rapatriement de la Constitution. Elles visent le développement de modes de rapports interculturels basés sur la reconnaissance mutuelle des identités fluides, le multilogue, le consentement et la continuité culturelle³².

Mary Ellen Turpel-Lafont

Turpel-Lafont s'inscrit directement dans la lignée des théories de la fondation du Canada qui visent à remettre en question l'ordre établi et particulièrement l'exclusion des peuples autochtones du paysage historique, politique et culturel du Canada. Pour elle, le récit des deux peuples fondateurs est non seulement limité et déterministe mais il obscurcit complètement le colonialisme qui est à la base de l'établissement de ces deux groupes sur les territoires autochtones. Selon Turpel-Lafont, la façon dont le gouvernement canadien conçoit sa relation avec les peuples autochtones nie leur présence historique et leur caractère de peuples distincts dans ce qu'on appelle maintenant le territoire du Canada.

*Aboriginal peoples have been consistently excluded from the nation-building experience in Canada, and have been seen as subject to the authority of the federal government as a head of jurisdiction along with other responsibilities like the postal services and national defence*³³.

Ce conflit est ainsi marqué par l'attitude paternaliste et le complexe de supériorité du gouvernement fédéral face aux peuples autochtones. Elle préconise ainsi le remplacement de ce récit par un qui favorise la décolonisation du Canada. D'ailleurs, la théorie de la diversité, particulièrement dans sa version multiculturaliste, n'est pas plus acceptable pour elle puisqu'un tel récit néglige le fait que les immigrants, peu importe leur origine, s'établissent sur des terres acquises illégalement lors de l'arrivée des Européens. Il cherche à reléguer les peuples autochtones au rang de minorité, une manœuvre franchement insultante et qui justifie

³² James Tully est probablement un des théoriciens les plus connus de cette perspective. Notre compréhension de celle-ci sera donc basée sur ses travaux. Son élaboration la plus systématique de cette vision se retrouve dans James Tully (1995), *Strange Multiplicity...*, Cambridge University Press, Cambridge. Cependant, d'autres auteurs marquent cette perspective de leur contribution. Par exemple, Gagnon, Alain-G. et Tully, James (dir.) (2001), *Multinational Democracies*, Montréal, IRPP, rassemble plusieurs de ces auteurs. On peut également consulter Will Kymlicka (1998) « Le fédéralisme multinational au Canada : un partenariat à repenser », dans Guy Laforest et Roger Gibbins (dir.), *Sortir de l'impasse. Les voies de la réconciliation*, IRPP, Montréal et Alain-G. Gagnon, Montserrat Guiberneau et François Rocher (dir.) (2003), *The Conditions of Diversity in Multinational Democracies*, Montréal, IRPP.

³³ Mary Ellen Turpel (1993), « The Charlottetown Discord and Aboriginal Peoples' Struggle for Fundamental Political Change » p. 120.

l'appropriation des territoires autochtones par la majorité colonisatrice³⁴. Ainsi, Turpel-Lafont cherche à complexifier davantage la façon dont le Canada est perçu dans l'imaginaire populaire et politique.

André Burelle

Burelle offre une interprétation du contrat social canadien très inspirée de l'*Acte constitutionnel, 1867*. Il considère que cette entente historique a jeté les bases du modèle canadien de gestion de la différence et de la protection de l'intimité culturelle des communautés. Le Canada s'est fondé sur le refus du *melting pot* américain et sur la célébration des différences. Aux origines du Canada de 1867 se trouve non seulement ce refus du *melting pot* mais également une relation trouble avec les peuples autochtones. Ceux-ci ont tout d'abord contribué à l'installation de colons européens, pour ensuite être décimés par des épidémies causées par des maladies typiquement européennes, par des guerres fratricides provoquées entre autres par le commerce des fourrures avec les Européens, et toutes sortes d'entreprises de conversion et d'assimilation. Burelle se doit ainsi d'admettre que malgré la reconnaissance des droits ancestraux des peuples autochtones lors de la *Proclamation royale de 1763*, « lors de la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, tout le monde s'est ensuite empressé de bâtir le pays en marge de ses premiers habitants³⁵. » La lutte première des peuples autochtones actuels est donc selon Burelle de faire face aux avancées du monde industrialisé qui ronge sans cesse les territoires et ressources sur lesquels les modes de vie et traditions de ces peuples sont fondés et d'obtenir³⁶, en reconquérant leur identité et leur dignité, l'exercice de l'autonomie gouvernementale.

L'autre composante du contrat social unique du Canada est la place donnée au fait français. Selon Burelle, après les tentatives ratées de cohabitation et d'assimilation, les fondateurs du Canada ont renoué avec l'*Acte de Québec* afin de créer « un système fédéral destiné à réconcilier le droit à la différence du Québec, et l'autonomie des provinces fédérées, avec les mises en commun nécessaires à l'édification d'un vaste pays canadien, distinct de son voisin du sud³⁷. » Pour Burelle, c'est uniquement pour s'assurer de l'appui du Québec et assurer sa survie culturelle que la forme fédérative a été choisie à l'orée de la Confédération de 1867 : n'eût été cette nécessité, « le Canada aurait été un pays unitaire plutôt qu'une fédération³⁸. » Pour Burelle, le concept de peuples fondateurs ne semble plus tenir la route. Toutefois, ce

³⁴ Mary Ellen Turpel (1995), « Oui the People? Conflicting Visions of Self-Determination in Quebec », dans Bruce Hodgins et Kerry Cannon (dir.), *On the Land: Confronting the Challenges to Aboriginal Self-Determination in Northern Quebec and Labrador*, Toronto, Betelgeuse, p. 49.

³⁵ André Burelle (1996), « La tentation unitaire d'un pays fondé sur le refus du *melting pot* », dans *Le mal canadien*, p. 32.

³⁶ Les représentants autochtones parleraient probablement de « reconquérir » ou de « réaffirmer » leur droit à l'autonomie gouvernementale.

³⁷ André Burelle (1996), « La tentation unitaire d'un pays fondé sur le refus du *melting pot* », dans *Le mal canadien*, p. 33.

³⁸ André Burelle (1996), « La réconciliation des droits individuels et des droits collectifs », dans *Le mal canadien*, p. 67.

concept est remplacé par Burelle par l'idée de dualité entre francophones et anglophones, une dualité linguistique délogée de l'ethnicisme sous-entendu par l'idée de peuples fondateurs.

La pensée de Burelle est complexe et plurielle. Sa contribution aux récits fondateurs canadiens emprunte à tous les récits en cherchant à célébrer tant la contribution des francophones et des anglophones du Canada, que de chaque province et région et des peuples autochtones. Burelle participe ainsi à la théorie multinationale du Canada. Son « multinationalisme » est caractérisé par sa compréhension, inspirée du personnalisme communautaire, que les personnes ressentent un sentiment d'allégeance à plusieurs degrés et profondeurs. Un Canada multinational devrait donc faire place à la multiplicité de ces sentiments, mais toutefois veiller à développer un sentiment d'allégeance assez fort au Canada pour en assurer sa reproduction dans le temps et l'espace. Ainsi, diversité et unité sont inter-reliées dans l'œuvre de Burelle : la reconnaissance de l'un amène l'autre. Quant au conflit, Burelle est conscient que le besoin d'intimité des communautés et l'émergence de problèmes d'ampleur planétaire peuvent entrer en conflit. Il ne croit pas que ces conflits peuvent être résolus mais plutôt que leur intensité peut être diminuée par les principes de non-subordination et de subsidiarité comme moteurs du fédéralisme canadien.

Conclusion

Ces brèves réflexions sur la contribution philosophique de Burelle et Turpel-Lafont nous mèneront, dans une étape subséquente de ce long projet de recherche, à étudier plus en directement leur perspective sur le conflit, l'amitié et l'hospitalité, autrement dit leur conception du politique au Canada, et ainsi à accomplir trois autres étapes de la méthode de l'École de Cambridge³⁹ Pour ce faire, nous proposerons des réponses aux questions suivantes :

- 1) À quoi ressemblerait une politique du conflit qui prenne en compte l'antagonisme constitutif du politique tout en favorisant une cohabitation démocratique et respectueuse de la diversité ? Quelle place Turpel-Lafont et Burelle font-ils au conflit dans leur façon de concevoir le politique et la vie politique en général au Canada ?
- 2) Comment l'hospitalité s'exprime-t-elle dans la sphère politique ? Et de façon plus particulière au contexte de cette recherche, quelle forme prendrait un système d'accueil, de règles qui permettrait de tendre dans la mesure du possible vers l'hospitalité, tout en favorisant l'expression du conflit propre au politique et nécessaire à la démocratie pluraliste ? Comment les deux participants envisagent-ils l'accueil de la différence dans leur pensée respective ?
- 3) Quelle forme peut prendre une politique de l'amitié qui célèbre le conflit inhérent à la vie en société et qui est bénéfique à l'exercice de la démocratie ? Quels mécanismes ont proposé Burelle et Turpel-Lafont afin de favoriser une amitié en équilibre précaire avec le potentiel de conflit qui résulte de la cohabitation de plusieurs nations sur un territoire donné ?

³⁹ La deuxième étape, celle du contexte pratique, est d'ailleurs déjà l'objet d'une autre partie du projet de recherche, qui propose un survol des débats constitutionnels canadiens.